

Bron, le 10 Décembre 2018

INTERCLUBS 13-14 ANS SAISON 2019
JEUNES NES EN 2005- 2006

Monsieur le Président, Monsieur le responsable sportif,

1) ADMIMNISTRATIF

Les clubs inscrivent eux-mêmes leurs équipes via ADOC. Ceci implique les éléments suivants :

- **Les inscriptions sur papier n'existent plus**
- **Les droits d'inscriptions seront prélevés automatiquement (pas de chèque)**
- Seuls les joueurs licenciés saison 2019 pourront être saisis
- La date limite d'inscription est arrêtée au **9 janvier 2019**

2) DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- Les équipes seront réparties en divisions selon leurs poids, le dernier classement avant le début du championnat sera pris en compte.

Ces divisions seront constituées par des poules de 3 ou 4 pour une première phase de championnat en 3 journées :

1^{ère} journée : dimanche 27 Janvier après-midi

2^{ème} journée : dimanche 03 Février après-midi

3^{ème} journée : dimanche 10 Février après-midi

- Les week-ends du 16/17 et 23/24 février sont en secours pour la dernière journée.
- Les premiers de poules disputeront un tableau final à élimination directe qui comportera suivant les divisions, au maximum 3 tours (quart, demi et finale) et qui se déroulera les **dimanches 10,17 et 24 mars.**
- En cas de pluie la rencontre est reportée au mercredi ou samedi suivant
- Les rencontres se dérouleront le dimanche après-midi sauf accord des deux capitaines pour **avancer** au mercredi après-midi ou au samedi ou au dimanche matin.

Merci de ne pas prendre de retard dans les rencontres, pour un bon déroulement de la compétition. Les reports ne doivent avoir lieu qu'en cas d'intempérie et non pour convenance personnelle des équipes. En cas d'accord des deux capitaines une rencontre peut **être déplacée à condition qu'elle se joue avant la date officielle.**

3) COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque équipe est constituée au minimum de deux joueurs (ses), nés indifféremment en 2005 ou en 2006

La priorité est de faire jouer le joueur dans sa catégorie d'âge, toutefois le responsable sportif du club pourra intégrer **un joueur plus jeune** (11 ou 12 ans) pour des raisons de niveau et de manque d'effectifs, mais ceci doit rester **extrêmement limité**.

Merci de constituer vos équipes en respectant la hiérarchie des classements.

4) DEROULEMENT DES RENCONTRES

- Chaque rencontre comprend **deux simples et un double**. Le double peut-être disputé par les deux joueurs de simples qui peuvent être suppléés par un ou deux autres joueurs. Chaque partie vaut 1 point.
- Les joueurs de simples sont désignés par ordre de force en se basant sur le dernier classement officiel de la FFT, à **égalité de classement, l'ordre des joueurs est indifférent, un joueur plus jeune pouvant jouer en n° 1**.
- La rencontre débute par le simple 2, puis le simple 1 et le double.
- Les simples se jouent en 2 sets gagnants de 6 jeux avec jeu décisif à 6/6 dans toutes les manches.
- Le double se joue avec l'application du point décisif (no ad) et le 3^{ème} set est remplacé par un super jeu décisif en 10 points.
- La victoire d'une rencontre vaut 2 points, la défaite 1 point, le forfait ou la disqualification 0 à -2 points (suivant les faits).
- Un repos de 30 mn, est à prévoir entre les simples et le double.
- Seul le capitaine de l'équipe a accès au court pour conseiller son joueur et ce uniquement au changement de côté.

ATTENTION CONSIGNES A RESPECTER :

- ✓ **Tout jeune non licencié la veille du début de la compétition, entraînera la disqualification de l'équipe.**
 - ✓ **Pour les clubs ayant plusieurs équipes engagées :**
 - **Le classement du meilleur joueur de l'équipe 2 ne peut pas être supérieur au classement du dernier joueur de l'équipe 1. Il en est de même pour les équipes suivantes.**
 - **A l'issue des classements intermédiaires en début de mois, vous pouvez modifier vos compositions d'équipes, en respectant le règlement sportif sur l'ordre des classements.**
- Toute équipe non-conforme aux règles précitées, sera déclarée perdante quelque soit le résultat de la rencontre.**



COMITÉ RHÔNE LYON MÉTROPOLE

5) ROLE DU CLUB ACCUEILLANT :

Le Club qui reçoit :

- doit, au minimum une semaine avant la rencontre, prendre contact avec l'équipe visiteuse pour lui confirmer le jour et l'heure de la rencontre
- met à disposition un juge arbitre et fournit des balles pour chaque partie de simple.
- doit réserver le meilleur accueil possible au Club visiteur (accès au club house, présence en permanence d'un adulte, un goûter en fin de rencontre....)

Le juge arbitre doit vérifier l'âge de chaque joueur sur sa licence. Toute équipe non complète ou absente sera déclarée WO.

Le JA de l'équipe qui reçoit doit saisir la feuille de match par internet en allant dans Gestion Sportive (championnats régionaux), dans les 48 heures suivant la rencontre (délai imposé par la FFT).

6) ENGAGEMENT

Le droit d'inscription est de **14 €** par équipe engagée, celui-ci sera directement prélevé et la date limite d'engagement est fixée **au 9 Janvier 2019**.

Inscrire vos équipes (seule une personne ayant une fonction au sein du club et identifiée comme telle au niveau de la ligue peut le faire), pour toute aide complémentaire, vous pouvez contacter le **Comité du Rhône : 04 72 76 09 90**).

Marie Paule MOLINA – Responsable Jeunes

Béatrice CHEVALIER

Responsable des Interclubs 13/14 ans